



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE PORT-LA NOUVELLE

Direction Générale des Services

NOTE SYNTHETIQUE : BUDGETS PRIMITIFS 2019

Séance du Conseil Municipal du 27 décembre 2018

BUDGET PRINCIPAL :

1°/ **Données synthétiques sur la situation financière de la Commune (L 2313-1 du C.G.C.T.) :**

a - Population

La population légale de la Commune au 1^{er} janvier 2016 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019 est de 5 670 habitants.

La population DGF est calculée chaque année sur la base de la population totale à laquelle s'ajoutent notamment les résidences secondaires. Elle est de : 10 208 habitants.

b - Ratios budget principal 2019

La Commune comprenant un nombre important de résidences secondaires, il est important de rapporter les dépenses et les recettes du budget à la population DGF.

- 1 Dépenses réelles de fonctionnement/population 2 272 € (INSEE) – 1 261.97 € (DGF)
- 2 Produit des impositions directes/population 829.54 € (INSEE) – 468.08 € (DGF)
- 3 Recettes réelles de fonctionnement/population 2 446.60 € (INSEE) – 1 358.96 € (DGF)
- 4 Dépenses d'équipement brut/population 1 356.19.00 € (INSEE) – 753.29 € (DGF)
- 5 Encours de dette/population 2 416.00 € (INSEE) – 1 341.96 € (DGF)
- 6 DGF/population 123,88 € (INSEE) – 68.56 € (DGF)
- 7 Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2) 58,77 %

c - Données synthétiques sur dernier exercice clos (2017)

Section de fonctionnement :

Dépenses :

Les dépenses de fonctionnement représentent en 2017 2 112.48 €/habitant (INSEE) et 1 162.89 €/habitant (DGF).

Charges de personnel

En diminution par rapport à 2017, elles s'établiront au 31/12/2017 à 7,226M€.

Encours de la dette

Au 1^{er} janvier 2018 l'encours de la dette s'établissait à 12 884 122 €.

Une baisse continue de l'endettement est constatée depuis 2013. Ceci s'explique par l'absence de recours à l'emprunt sur la période, les investissements ayant été entièrement autofinancés. En 2017 le ratio d'endettement se situe à 0.89 soit au niveau bien maîtrisé entre la médiane (0.6) et le seuil des 10 %.

Au 01/12/2018 l'encours de la dette a encore diminué pour s'établir à 11 944 666 €.

Cette situation favorable a permis à la Commune d'avoir recours à l'emprunt fin 2018/début 2019 pour ses projets en cours et à venir, d'autant plus opportunément considérant la conjoncture favorable avec des taux fixes très bas.

Recettes :

Les recettes sont de 2 527.24 €/habitant (INSEE) et de 1 391.21 €/habitant (DGF).

Fiscalité

Le produit de la fiscalité directe est de 822.89 €/habitant (INSEE) et de 452.99 €/habitant (DGF) pour l'exercice 2017. Les chiffres réels de 2018 ne sont pas encore définitifs.

Pour 2019, les taux proposés restent inchangés par rapport à 2018

Taxe d'habitation : 18.25 %

Taxe sur la propriété foncière : 22,97 %

Taxe sur la propriété non bâtie : 145,38 %

Dotations de l'Etat

La dotation globale de fonctionnement connaît une baisse constante amorcée en 2013 avec 566 374 € en 2018 contre 1 526 926 € en 2013. Elle devrait encore diminuer en 2019 à 533 433 €.

Section d'investissement :

En 2017, les dépenses d'investissement sont de 568.35 €/habitant (INSEE) et de 312.87 €/habitant (DGF). Une accélération sera constatée en 2018 et confirmée en 2019.

2°/ Liste des organismes pour lesquels la Commune détient une part du capital :

Société d'économie mixte locale ALENIS :

- 16 422 actions réparties entre actionnaires publics et privés
- Part de la Commune : 809 actions soit 4.9% du capital

3°/ Emprunts réalisés par les organismes HLM auprès de la Caisse des Dépôts et consignations garantis par la Commune :

BENEFICIAIRE	ANNEE EMPRUNT	MONTANT INITIAL	ANNUITE GARANTIE
SAAAHLM	2001	464 512,00	19 760,29
SAAAHLM	2001	138 652,00	6 420,63
SAAAHLM	2001	259 240,00	8 629,13
TOTAL		862 404,00	34 810,05

Echéancier de l'amortissement :

CAPITAL A L'ORIGINE	RESTANT DU AU 01/01/2019	CAPITAL PAYE EN 2019	INTERETS PAYES EN 2019	RESTANT DU AU 01/01/2020
862 404.00	620 145.86	22 065.11	12 744.94	598 080.756

Ces tableaux tiennent compte de l'extinction de la dette correspondant aux emprunts effectués en 1984 par l'OPDHPLM pour 1 325 394.74 €, mais pas des nouvelles dispositions accordées à ALOGEA (ex SAAAHLM) lors du conseil municipal du 7 novembre dernier :

- Avenant sur l'emprunt de 2001 portant sur un réaménagement selon de nouvelles dispositions financières portant sur :

- . la modification de la durée résiduelle à date de valeur
- . la modification de la marge sur index
- . la modification du taux plafond de la progressivité des échéances
- . la modification des conditions de remboursement anticipé volontaire

- octroi d'une garantie à hauteur de 25% pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 4 327 000 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°86217 constitué de 2 lignes de prêt selon l'affectation suivante :

. PAM taux fixe complémentaire à l'Eco-prêt, d'un montant d'un million neuf cent cinq mille euros (1 905 000 €)

Echéances amortissement : du 05/09/2020 au 05/09/2044

Taux : 1.64 %

. PAM Eco-prêt, d'un montant de deux millions quatre cent vingt-deux mille euros (2 422 000 €)

Echéances amortissement : du 05/09/2020 au 05/09/2044

Taux : 1.64 %

4°/ Liste des délégataires de service public :

- GrDF : service public de distribution du gaz de ville
- Casino de Port- La Nouvelle
- Aire d'accueil de camping cars
- Camping municipal

BUDGETS ANNEXES (S.P.I.C) :

- Budget annexe du camping municipal « Le Golfe » :

Service public local à caractère industriel et commercial (SPIC), le budget est soumis aux règles de l'instruction budgétaire et comptable M4.

En 2018, le budget primitif s'équilibre en exploitation à 40 000 € et à 28 400 € en investissement.

Depuis le 1^{er} mars 2018, le camping est en délégation de service public.

- Budget annexe de la régie des transports :

Service public local à caractère industriel et commercial (SPIC), le budget est soumis aux règles de l'instruction budgétaire et comptable M43.

En 2019, la régie qui comprend deux véhicules sera uniquement dédiée aux activités périscolaires, le transport des élèves ayant été confié par le Grand Narbonne à l'entreprise KEOLIS à la rentrée scolaire 2016.

En 2018 le budget primitif s'équilibre en exploitation à 89 100 € et à 5 000 € en investissement

BUDGETS ANNEXES LOTISSEMENTS :

Sous instruction budgétaire et comptable M14, le budget annexe de lotissement a une comptabilité particulière : la comptabilité des stocks de terrains aménagés qui ne sont pas retracés dans des comptes d'immobilisation car l'objectif est leur vente.

Après la phase de viabilisation des terrains, leur vente s'inscrit en recette de fonctionnement. Le budget annexe est clôturé quand l'intégralité des terrains a été vendue et qu'il n'y a donc plus de stock.

- Budget annexe « Charcot » :

En 2018 le budget s'équilibre à 93 267.04 € en fonctionnement et à 93 267.04 € en investissement.

- Budget annexe « la Manade » :

Ce budget présente une section fonctionnement à hauteur de 991 150 € et une section d'investissement à 986 400 €. La phase de viabilisation terminée, celle de la vente est en cours.